

# CONFIDENTIEL

11 JUIL. 2003

02/0263  
RAFONI /LAVERANE

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
AIX EN PROVENCE

SCP PESSEQUIER-DABOT-MATHIEU  
AVOCATS A LA COUR  
6, rue Chastel  
B.P. 349  
13611 AIX-EN-PROVENCE  
TÉL.: 04.42.38.19.83

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

SCP Jacques ISHARD  
M. HENRI GROS D'AVALLÉ COURT  
Jacques Yves FILLIBERT  
HUBERT J. THELIER  
13002 AIX EN PROVENCE  
TÉL. 04 42 38 01 22

**A LA REQUETE DE :**

Maître Dominique RAFONI, Mandataire Judiciaire à la liquidation des entreprises, née le 23 Septembre 1959 à MARSEILLE, inscrite sur la liste de la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE, demeurant et domiciliée 7 Rue Joseph d'Arbaud 13095 AIX EN PROVENCE, Agissant en qualité de liquidateur à la liquidation judiciaire de la SCA DOMAINE DE LA VERANE, nommée à ces fonctions par jugement du tribunal de Grande Instance d'AIX EN PROVENCE en date du 26 septembre 2002.

Ayant la SCP PESSEQUIER-DABOT-MATHIEU, 6, rue Chastel à AIX EN PROVENCE pour Avocat

**A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER**

Que la SCA DOMAINE DE LA VERANE a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire suivant décision du tribunal de Grande Instance d'AIX EN PROVENCE prononcée le 26 septembre 2002.

Que la SCA DOMAINE DE LA VERANE a fait appel de cette décision que son dirigeant, Monsieur Georges PONS a été désigné en qualité de mandataire ad hoc pour réaliser ledit appel et représenter la société devant la Cour

Qu'en effet, il résulte de l'article 1844-7, 7<sup>me</sup> paragraphe, que la société prend fin par l'effet d'un jugement ordonnant la liquidation judiciaire.

Que l'exposante entend assigner la SCA DOMAINE DE LA VERANE afin de voir reporter la date de cessation de paiement au maximum prévu par la loi soit dix huit mois antérieurement au jugement déclaratif suivant projet joint.

Qu'à cet effet, il convient qu'un mandataire ad hoc soit désigné pour représenter cette société afin que l'assignation lui soit valablement délivrée